



Marseille, le **26 AVR. 2024**

Bureau des installations et travaux réglementés pour les milieux

**Mise en sécurité des dépôts massifs de scories dans les calanques de Marseille  
entre Mont-Rose et Callelongue :**

**Comité de suivi en charge de l'information sur les travaux**

**Séance n°2, le 9 avril 2024 : compte-rendu**

Étaient présents, sous la présidence de Mme Marie-Pervenche PLAZA, Secrétaire Générale Adjointe de la Préfecture :

Métropole AMP	M. Alexandre TIMINSKY, chargé de mission lutte contre les pollutions
Ville de Marseille	Mme Olivia FORTIN, Maire des 6ème et 8ème arr. de Marseille Mme Christine JUSTE, Adjointe au maire en charge de l'environnement, de la lutte contre les pollutions, de l'eau et l'assainissement, de la propreté de l'espace public, de la gestion des espaces naturels, de la biodiversité terrestre et de l'animal dans la ville, M. Hervé MENCHON, Adjoint au maire délégué à la mer et au littoral M. Franck FREDEFON, Directeur de la mer et du littoral M. Gweltaz MORIN, Chargé de mission Environnement M. Gwenaël RICHEROLLE Directeur de Cabinet mairie du 6/8
Conseil Départemental 13	Mme Béatrice ORELLE Cheffe du service environnement
Associations	ASLS M. Rolland DADENA Mme Elisabeth OLIVA UCL M. Patrice PARA FNE 13 M. Richard HARDOUIN
CIQ	Saména Mme Henriette KOBILINSKY Madrague de Montredon Mme Monique TOUITOU
Personnes qualifiées	Mme Laurence AFFRE (AMU - IMBE)
ADEME	Mme Mélody GROS, Chef de projet sites et sols pollués M. Jérémy DURAND maître d'œuvre, de la société ANTEA
DREAL PACA	M. Pierre MONTEILLER, Chef SPR M. Nidal MOUGHRABI, unité ICPE
DDTM	M. Laurent DELEERSNYDER, Délégué territorial Marseille-Huveaune
Préfecture des Bouches du Rhône	Mme Carine LAURENT, DCLE, Directrice adjointe Mme Marion MOUGENOT, DCLE, agent BITRPM

Mme PLAZA introduit la séance en souhaitant la bienvenue aux participants à cette deuxième séance du comité de suivi des travaux de mise en sécurité des dépôts massifs de scories dans les calanques de Marseille, entre Mont Rose et Saména. L'objectif de cette réunion est d'apporter les

informations utiles et nécessaires sur les travaux de mise en sécurité des scories, et que les associations de riverains et d'usagers du parc puissent communiquer vis-à-vis de leurs adhérents et du public.

Cette réunion fait suite à l'installation de ce comité de suivi le 18 janvier dernier.

L'ordre du jour de la réunion porte sur la présentation par l'ADEME des travaux relatifs aux 5 sites sollicités dans les réponses au questionnaire distribué lors du dernier comité de suivi.

Madame PLAZA rappelle qu'il y aura d'autres réunions du comité, ainsi que des réunions publiques, afin d'aborder ou de développer d'autres sujets. Des outils de communication (site internet) seront bientôt accessibles.

Mme PLAZA remercie les élus de la ville de Marseille pour leur présence et ces derniers se félicitent de la tenue de cette réunion et des avancées sur le dossier de traitement des scories.

M. DADENA (ASLS) met l'accent sur la nécessaire articulation avec les actions d'apaisement de la circulation sur la zone littorale sud.

### **I. Validation du compte rendu du 1<sup>er</sup> comité de suivi du 18 janvier 2024**

Le compte rendu est validé par les membres en séance.

### **II. Calendrier**

L'ADEME confirme que le dépôt de Callelongue sera traité lors de la deuxième année de travaux (2026-2027).

Suite à discussion et validation en séance, le calendrier suivant est arrêté :

#### **Juin 2024 :**

- Réunion du comité de suivi, en présence de la DREAL, du PNC et de l'ADEME afin de présenter les mesures relatives à la biodiversité et les modalités de re-végétalisation (en associant des spécialistes pouvant confirmer les chances d'enracinement des espèces plantées). Le comité portera également sur la question de l'évacuation des scories et leur aspect sécurisé.

#### **Septembre 2024 :**

- Réunion du comité de suivi portant notamment sur la prévention des envols de poussière ou des transferts par ruissellement des eaux.
- Visites organisées par l'ADEME sur le terrain, par zones géographiques avec les membres du comité de suivi concerné qui le souhaitent, pour se rendre compte des contraintes de chantier. Cela représenterait 5 secteurs donc potentiellement 5 visites.
- Mise en ligne du site internet dédié

#### **Novembre 2024 :**

Réunion publique sous l'égide de la mairie 6/8. Le site internet sera présenté lors de la réunion publique.

#### **1er trimestre 2025 :**

- Réunion du comité de suivi (si besoin)

#### **2ème trimestre 2025 :**

- Réunion du comité de suivi
- Réunion publique présentation du déroulement des travaux

### III. Présentation des travaux (par Mme Mélody GROS (ADEME) et M. Jérémy DURAND (ANTEA))

- **Principes généraux : tenue à la houle et dispositifs de confinement**

Rappel par ANTEA :

- des hypothèses prises en compte pour le dimensionnement à la houle, la submersion marine
- des dispositifs d'étanchéité par géomembranes pour éviter les voies de transfert

- **Saména**

M. DADENA (ASLS) demande quel traitement est prévu pour les eaux d'infiltration dans l'ouvrage. M. DURAND (ANTEA) donne pour réponse qu'il n'y a pas de risque lié aux scories, l'eau n'est pas en contact et ne pénétrera pas la géomembrane, des drains sont toutefois installés en sécurité/précaution tout en sachant que le risque est quasi nul.

Le CIQ Saména et Mme JUSTE évoquent la question de la terrasse des Tamaris (restaurant à Saména), avec un ruissellement possible des eaux dans la mer car les dalles de la terrasse ne sont pas jointes. L'ADEME précise qu'il s'agit d'une décision antérieure, ce site n'avait pas été retenu en 2017.

M. DADENA (ASLS) interroge sur les risques d'envols de poussières, notamment pour les tas provisoires sur les chantiers.

ANTEA évoque une aire étanche et des mesures anti envols

#### Question sur la végétalisation et ses chances de succès :

L'ADEME ne rajoute pas de terre végétale (PNC), comme évoqué déjà en phase de conception, il n'y aura que des apports de graves calcaires et une couverture géotextile coupera du sol.

Mme FORTIN demande de faire venir des spécialistes au prochain comité de suivi pour savoir si les plantes survivront. En fonction des échanges, l'opportunité de maintenir cet aspect de végétalisation se posera. L'ADEME rappelle que la végétalisation fait partie des prescriptions. Ce point devra être validé au prochain comité de suivi.

L'association FNE demande si les travaux sont arrêtés en cas de vent pour éviter les envols de poussières émanant des terres manipulées. Il souhaite un process précis, s'inspirant de ce qui est prévu pour Legré Mante, pour éviter un envol vers des habitations.

Le détail sera confirmé lors de la réunion de septembre 2024 et l'ADEME lance actuellement une surveillance par rapport à la qualité de l'air.

- **Dépôt de Callelongue**

Les engins de chantier seront stationnés au parking Napoléon.

L'ASLS demande si l'évacuation des scories est immédiate ou si elles sont stockées avant enlèvement. ANTEA indique que les aspiratrices ne chargent pas tout de suite. Les bennes sont étanches et bâchées. En réponse à la question de Mme JUSTE, Mme GROS indique que les retes de scories après aspiration sont infimes.

Le prochain comité de suivi portera également sur la question de l'évacuation des scories et leur aspect sécurisé.

Concernant la replantation d'espèces protégées, elle fera l'objet d'un lot spécifique du marché et sera sous contrôle du PNC. Un écologue supervisera également les entreprises sur ce volet.

- **Dépôt de la cheminée du Mauvais Pas**

M. MENCHON demande le protocole concernant les chiroptères (zone de passage et non lieu de reproduction).

Mme GROS (ADEME) indique la prise en compte par des entreprises spécialisées, et contrôlées par le PNC avec l'accompagnement d'un écologue.

Le CIQ Madrague de Montredon fait part d'un souhait de fermer les cheminées, car il y a risque de destruction des fermetures prévues : des barreaux seraient plus opportuns. L'ADEME indique que ce process a été écarté.

M. MONTEILLER (DREAL) propose de faire un point « biodiversité » lors d'une prochaine réunion avec le PNC. Les dernières études de l'ADEME datent de 2021. (ODJ)

- **Dépôt des Goudes**

Mme TOUITOU (CIQ Madrague de Montredon), questionne quant à la prise en compte du facteur houle.

M. DURAND indique que ce facteur est bien pris en compte, sur les différents niveaux de l'ouvrage.

Les associations font part de leur crainte relative à l'utilisation du parking du port des Goudes par les engins de chantiers, compte tenu des problématiques de stationnement à cet endroit.

- **Dépôt de l'Escalette**

ASLS s'interroge sur le choix retenu des éboulis sur la pente, plutôt que du béton sculpté comme à Callelongue. Mme GROS (ADEME) rappelle la validation paysagère et montre d'autres points de vue qui font apparaître la réalisation bien intégrée.

M. DURAND (ANTEA) précise qu'il a été fait en sorte de respecter la morphologie du site, avec validation d'un paysagiste spécialisé, après avis de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites.

Un confinement est prévu au moyen de grave et d'un géotextile sur certaines parties. Sur ce site peu fréquenté par le public, les scories sont en quelque sorte « vitrifiées » et n'émettent pas de poussières.

Une re-végétalisation importante est prévue.

M. DADENA (ASLS) insiste sur le fait qu'il s'agit d'un site emblématique qu'il faut sécuriser. Une information pédagogique pourrait être envisagée pour expliquer les risques.

L'ASLS demande de vérifier que les eaux de ruissellement n'arrivent pas dans la friche et dans la zone d'habitation. L'ADEME confirme une absence de ruissellement et des dépôts endurés/vitrifiés à cet endroit donc un risque moindre d'infiltration.

Point à inscrire lors des visites sur site.

### **Questions diverses**

Sur la question du choix des 20 sites prioritaires (pour des raisons sanitaires), la SGA et M. MENCHON indiquent que des poches non traitées pourront être prises en compte plus tard éventuellement, la priorité étant de traiter les 20 sites prioritaires au moyen des financements mobilisés.

L'ASLS demande à la préfecture (en lien avec le Rectorat et l'ARS) de fournir une explication pédagogique à l'attention des parents d'élèves, car beaucoup d'habitants actuels ignorent ces problématiques sanitaires.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme PLAZA remercie les participants et lève la séance.

**Pour le Préfet**  
**La Secrétaire Générale adjointe**

**Marie-Pervenche PLAZA**